



Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée
3 rue Ulphy Cottinet
80800 Lamotte-Warfusée
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la Commune :

<http://www.lamottewarfusee.fr/>

À vos agendas ! Programme des manifestations de Avril à mai 2019

Avril

Dimanche 7 : Réderie de Printemps : Le Comité des fêtes, l'ASLW et « Les jardins lamottais » organisent comme chaque année la traditionnelle réderie de printemps.

Vendredi 19 : Spectacle « Le garçon pas plus grand qu'un poing » À 20 h dans la salle « CPI »



Tarif : 8 € (plein tarif) 5 € (tarif réduit pour étudiants, demandeurs d'emploi) gratuit pour les enfants de 14 ans et moins. - spectacle à partir de 6 ans - Plus de renseignements sur le site Internet de la Commune.

Lundi 22 : « La Chasse aux œufs » : À vos paniers ! Le Comité des fêtes propose une chasse aux œufs pour tous les enfants du village. **Rendez-vous à 10 h 30 devant la Mairie.** Un rafraîchissement pour les enfants et les parents clôturera cette manifestation.

Mardi 23 : Séance « Bébés Lecteurs » : Plus de renseignements sur le site Internet de la Commune.

Samedi 27: Soirée Jeux de société : Organisée par la Médiathèque « Croq'pages » à partir de 17 h 00. Plus de renseignements sur le site croqpages.fr.

Mai

Mercredi 8 : Commémoration du 8 mai 1945 Le Conseil vous invite à la cérémonie de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale. Rendez-vous à partir de 10 h 30 sur la place de la mairie .

Vendredi 17 : Spectacle « Desproges, l'écrivain » : À 19 h 30 dans la salle « CPI »



tarif unique 5 € - spectacle à partir de 12 ans . Plus de renseignements sur le site Internet de la Commune.

Réservations : contact@lapoulie.org ou 07 81 70 05 98

Dimanche 19 : Course « Nature » : Le dimanche 19 mai 2019, mets tes baskets et bats la maladie ! La Compagnie Acacia organise une manifestation de soutien à l'association ELA qui lutte contre les leucodystrophies.



Venez marcher, courir ou tout simplement soutenir (par votre présence ou par des dons) les enfants atteints de leucodystrophie qui seront présents et les sportifs. Nous vous attendons nombreux !

Mardi 21 : Séance « Bébés Lecteurs » : plus de renseignements sur le site Internet de la Commune.

Samedi 25 : Sortie « les loulous chez les gaulois » : L'association « les loulous » organise une sortie au parc Astérix. Un trac vous a été distribué. Date limite de réservation : le 6 avril 2019

Dimanche 26 : Elections Européennes : #cettefoisjevoté
Plus de renseignements sur www.cettefoisjevoté.eu



L'actu express des lamottais À suivre sur la Commune...



Actions culturelles: spectacles pour tous à Lamotte-Warfusée



Dans le cadre d'un partenariat avec l'association « La Poulie », la Commune met en place des animations culturelles tout au long de l'année.

Pour 2019, 6 séances ont été prévues réparties d'avril à novembre.

La programmation a été établie de façon à satisfaire tous les publics à des tarifs avantageux.

Par le biais de ce journal ainsi que du site Internet, au fur et à mesure des programmations, vous serez informés des tarifs et des modalités de réservation.



Rentrée scolaire 2019-2020 : Inscriptions

Les inscriptions en mairie - pour tous les enfants domiciliés à Lamotte-Warfusée : à partir du 18 mars jusqu'à 6 mai inclus, vous pouvez vous présenter en mairie aux jours et heures de permanences.



Les admissions auprès du Directeur d'Ecole - pour les nouveaux : Les parents doivent se rapprocher de Mme LEFEVRE, directrice du regroupement à l'école élémentaire de Bayonvillers le :

jeudi 23 mai 2019 de 9h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Plus de renseignements sur le site Internet de la Commune.

Les tarifs et modalités d'inscription aux services de la garderie et restauration scolaire, vous seront remis après votre passage en mairie.

Budget de la Commune : bilan 2018 et prévision 2019

Suite au dernier Conseil municipal et à la lecture des bilans du compte de gestion et compte administratif, la commune apparaît un excédent global de **471 533, 92 €**

Pour l'exercice 2019, le budget s'équilibre aux sommes de 769 775 € pour la section de fonctionnement et de 1 655 200 € pour la section d'investissement.



Pour éviter tout problème de voisinage

Les travaux de bricolage et de jardinage par des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc..., ne peuvent être effectués qu'aux jours et heures suivants :

Du lundi au vendredi du 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,

Les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.

Attention : les feux en plein air sont interdits

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie de Villers-Bretonneux ou Corbie.